

PAIX ET SÉCURITÉ

ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL

Défis et perspectives

Abdoul Sogodogo

Septembre 2024



La quête de la paix et la stabilité politique sont les objectifs prioritaires de l'AES :
Pour l'AES : il est primordial pour les États de l'Alliance de poursuivre l'intégration à son stade ultime (fédération), ce qui exige de mettre les citoyens au centre du processus d'intégration.



Poursuivre les efforts collectifs pour la sécurisation de l'espace ouest-africain : le retrait de la CEDEAO et du G5 Sahel n'empêche pas les États de l'AES de collaborer avec cette organisation ainsi qu'avec d'autres acteurs souverains dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Ces menaces sapent non seulement leurs ressources financières vitales, telles que les impôts, mais également le monopole de la violence légitime au sens wébérien.



Repenser la démocratie : la construction de l'intégration « par le haut » a l'avantage de faciliter, en théorie, la réalisation rapide des objectifs d'intégration, notamment la sécurisation (sécurité collective), la coordination de l'action diplomatique et la mise en commun des efforts économiques. Cependant, cette approche ne favorise pas l'appropriation du processus d'intégration par le Peuple, qui demeure le véritable souverain. Il est crucial de rétablir le rôle souverain des citoyens dans la construction de l'AES, afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités.

Sommaire

1.	INTRODUCTION	1
2.	L'ALLIANCE DE LA SURVIE	3
3.	LA SURVIVANCE DU FÉDÉRALISME OUEST-AFRICAIN ?	5
4.	RÉSISTANCES ET RÉTICENCES À LA FÉDÉRATION	6
4.1.	Crise de leadership	6
4.2.	Faible appropriation des partis politiques et la société civile du processus d'intégration des territoires	6
4.3.	Besoin d'une démocratie renouvelée	7
5.	RECOMPOSITION DE LA GÉOPOLITIQUE OUEST-AFRICAINE	9
5.1	Enjeux sécuritaires	9
5.2	Intégration économique et développement régional	10
5.3	Influence des puissances émergentes et occidentales	10
6.	CONCLUSION	12
	Références	13
	Liste des abréviations.....	15

1

INTRODUCTION

La création de l'Alliance des États du Sahel (AES) le 16 septembre 2023 a ravivé l'espoir d'une fédération en Afrique de l'Ouest francophone. Elle se présente aussi comme une réponse potentiellement appropriée à la crise politique et sécuritaire en cours. Elle a également engendré de vifs débats parmi les acteurs politiques, de la société civile et de la communauté internationale.

D'une part, ces discussions portent sur le rôle de l'Alliance dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale dans le Sahel central et, d'autre part, sur les menaces potentielles que la Confédération de l'AES pourrait faire peser sur le fonctionnement des organisations sous-régionales telles que la CEDEAO et l'UEMOA.

Surtout que cette alliance a été scellée dans un contexte de guerre sans précédent contre le terrorisme et de remise en cause du modèle et la pratique de la démocratie (Keïta 2013; Hilgers et Loada 2013; Sogodogo 2023) instaurée par les conférences nationales des années 1990 (Boulaga 2009), ainsi que la prise du pouvoir politique par les militaires (Alou 2008).

Cette crise a connu une nouvelle dimension depuis le coup d'État au Niger marqué par une velléité d'intervention militaire de la CEDEAO pour restaurer le président Mohamed Bazoum au pouvoir. En réaction à une éventuelle intervention militaire de la CEDEAO au Niger qui pouvait s'élargir aux deux autres pays déjà menacés de sanctions de l'organisation ouest-africaine (Choguel Kokala MAIGA 2024), les gouvernements de l'AES et un ensemble complexe d'acteurs se sont engagé

dans la construction d'une nouvelle entité pour

la quête d'une sécurité collective, mais aussi pour s'affranchir¹ de la CEDEAO et de l'influence occidentale dont la France et les États-Unis.

Depuis la création de l'Alliance, les trois États mobilisent toutes les ressources nécessaires et consacrent du temps pour la concrétisation de cette alliance, parfois, considérée comme une bouée de sauvagement des trois États en crise. Pour atteindre les objectifs de sécurité et de développement, la conférence des chefs d'État de l'AES, tenue le 6 juillet à Niamey, a érigé l'Alliance en Confédération. Et cette confédération pourrait évoluer vers une fédération d'après le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Abdoulaye Diop (A. Diop 2024).

La confédération constituerait une période intermédiaire de mise en cohérence des politiques publiques des trois États, de renforcement de la confiance entre les peuples et d'unification des communautés éparpillées entre des frontières étrangères à l'histoire sociopolitique de l'Afrique de l'Ouest. De plus, cette étape pourrait permettre de construire des consensus solides qui serviront de fondation pour le bon fonctionnement de la fédération.

Cette idée de fédération retient notre attention en ce sens qu'elle s'inscrit dans la continuité de la lutte panafricaine, notamment la réalisation de l'unité africaine.

En effet, l'idée de créer une fédération, n'est pas une pensée nouvelle en Afrique de l'Ouest, bien qu'elle semble se renouveler à chaque génération de refondateurs ou de réformateurs². En réalité, dès les premières heures de la décolonisation,

¹ En janvier 2024, bien après la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) en septembre 2023, les trois pays ont notifié à la CEDEAO leur retrait de l'organisation.

² Les indépendantistes fédéralistes regroupés au sein du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), fondé en 1946 à Bamako, au Mali, dans un contexte de colonisation française en Afrique, étaient constitués de différents mouvements politiques des colonies françaises d'Afrique de l'Ouest (AOF), cherchant à unir leurs voix pour revendiquer des droits politiques, notamment l'indépendance et la création d'une fédération. Bien que les fédéralistes de cette époque n'aient pas remporté la victoire ultime, à savoir la transformation de l'AOF en Fédérations de l'Afrique, l'héritage du RDA continue d'inspirer les mouvements politiques contemporains. Au milieu de la crise économique et des conflits armés des années 1970, les dirigeants ouest-africains ont reconnu la nécessité de construire un espace d'intégration économique (CEDEAO) pour relever le défi du développement. Cette organisation a progressivement élargi ses compétences à divers domaines, tels que la gouvernance et la démocratisation. Cependant, l'organisation peine à influencer le processus de démocratisation en cours dans les États membres, ce qui explique sa perte de légitimité et le retrait annoncé des trois pays de l'AES.

C'est dans ce contexte que les contestataires de la CEDEAO, qualifiés de refondateurs par une partie significative de l'opinion publique, non seulement se sont retirés de l'organisation d'intégration, mais ont également entrepris de nouvelles démarches conduisant à la création d'une confédération dans le but d'atteindre la fédération à l'avenir.

des figures emblématiques de l'indépendance telles que Kwame Nkrumah, Modibo Keita, Daniel Ouezzin Coulibaly et Cheick Anta Diop prônaient la création d'une fédération pour le salut du peuple ouest-africain.

Face à l'échec de l'unité africaine (Nkrumah, Arri-goni et Napolitano 1963), les États ouest-africains se sont tournés dans les années 1970 vers une intégration sous-régionale (CEDEAO), espérant tirer des bénéfices économiques tels qu'annoncé par les intégrationnistes (Keohane et Nye 1987; 2003).

Le débat public autour de l'AES est dominé par des logiques militantes qui le résumant à une opposition binaire « pour ou contre », ce qui empêche de rendre compte objectivement de la complexité vertigineuse des enjeux et défis liés à l'AES.

De plus, l'échec du fédéralisme entre 1946 et 1956 (Marc 1993), ainsi que l'inefficacité des organisations de sécurité collective (Balima 2024) telles que le G5 Sahel, la CEDEAO, et le Comité d'État-major opérationnel conjoint (CEMOC), devrait nous inciter à questionner le processus de construction de l'AES.

Comment l'AES peut-elle surmonter les défis sécuritaires et économiques que des organisations régionales et internationales comme le CEMOC, le G5-Sahel, la CEDEAO et l'Union africaine n'ont pas réussi à résoudre, tout en assurant la pérennité de l'Alliance entre les États membres? Comment faut-il lire désormais les dynamiques d'intégration ouest-africaine avec la création de la confédération de l'AES et le retrait de ses membres de la CEDEAO ?

Le présent Policy Paper intitulé «AES: défis et perspectives» tente de répondre à ces questions. À cet effet, il analyse les dynamiques sécuritaires et politiques qui semblent justifier la création de l'AES. Il examine aussi la valeur ajoutée de la participation des acteurs sociopolitiques (partis politiques, syndicats, associations et organisations de la société civile, y compris les jeunes, les femmes et les médias) dans le processus de création de l'AES. Enfin, cette note tente d'identifier des leviers d'action pertinents d'une collaboration fructueuse voire une complémentarité entre l'AES et la CEDEAO.

Notre réflexion repose sur un examen de la littérature accessible (articles de presse, déclarations des acteurs politiques et de la société civile) et des échanges informels avec des acteurs politiques et de la société de différents États membres.

2

L'ALLIANCE DE LA SURVIE ?

Séparément, les États de l'AES font face à de sérieuses crises sécuritaires (terroriste et sécessionniste) et politiques notamment la contestation populaire de l'ordre politique issu des conférences nationales des années 1990 (Boulaga 2009). Cette contestation est caractérisée par la prise du pouvoir par des officiers militaires au cours de ces trois dernières années. À ces facteurs s'ajoute la crise économique permanente depuis les indépendances : faible industrialisation, faible recouvrement des impôts et des ressources douanières, forte dépendance des importations, infrastructures inadéquates, niveau de pauvreté élevé, etc.). Ces crises profondes leur valent le qualificatif d'État contesté ou affaibli dans le «Fragile States Index Heat Map» cette dernière décennie.

Les crises évoquées combinées à la lutte d'influence des grandes puissances au Sahel font de l'AES une alliance de tous les enjeux : sécuritaires, géopolitiques et géoéconomiques. Surtout que ces territoires sont riches en ressources naturelles telles que l'or, l'uranium, le pétrole, le gaz naturel, le phosphate, le cuivre et d'autres minéraux. De surcroît, les trois pays couvrent une superficie combinée d'environ 2,78 millions de kilomètres carrés (APA-Abidjan 2024) - un peu plus de la moitié du territoire de la CEDEAO avant le retrait des trois contestateurs- pour une population estimée à environ 71,5 millions d'habitants (APA-Abidjan 2024).

Pour comprendre le sens du choix des trois États de créer l'AES, il faut partir des théories des besoins fondamentaux non satisfaits des populations. En effet, sans occulter la responsabilité première de ces États de se prendre en charge, la coopération régionale et internationale n'a pas permis d'adresser correctement le besoin de sécurité des trois pays, notamment l'exercice de la souveraineté territoriale et le financement du développement de ces trois pays continentaux. Ces défis sont exacerbés par une économie de traite héritée de la colonisation française, fragilisant les perspectives de développement durable (Ki Zerbo 1956; Amin 1967).

Ainsi, l'AES représente une réponse endogène des États du Liptako-Gourma pour prendre leur destin en main. Précisément, il s'agit, pour ces derniers, de reconstituer les territoires disloqués au fil des années, dont une partie non négligeable est contrôlée par des groupes armés sécessionnistes ou terroristes. C'est dans ce sens que l'on comprend la symbolique du retour de l'armée malienne à Kidal après plus de 10 ans d'absence dans cette ville.

En fin de compte, la logique fonctionnaliste éclaire de manière significative la création de cette union. Bien qu'elle se développe dans un contexte de douleur intense, les États concernés ne semblent pas avoir d'alternatives après l'éclatement du G5 Sahel, le départ des forces internationales (MINUSMA, Barkhane, Takuba, etc.) et l'impuissance avérée de la CEDEAO face à la crise sécuritaire. Leur seule option est de s'unir pour relever les défis communs et partagés, ou de risquer de disparaître, laissant ainsi place à des communautés contrôlées par des groupes armés.

En réalité, ces pays disposent de réels atouts (patrimoine culturel, des objectifs communs tels que la sécurité des trois pays, la prospérité économique, etc.) pour construire une fédération c'est-à-dire un ensemble homogène capable de réponse aux besoins d'État des populations.

Bien que l'alliance offre des avantages évidents pour surmonter les défis en matière de sécurité, sa durabilité est mise à l'épreuve par des menaces internes, notamment la préservation de la souveraineté des États membres et la protection de leurs intérêts vitaux.

En effet, la possibilité pour chaque État membre de se retirer de l'Alliance reste une menace sérieuse pour sa survie. En vertu du droit international, le gouvernement central de chaque État a la possibilité, en cas de nécessité impérieuse pour la survie de l'État, de se retirer de l'AES à tout moment. C'est sur la base de ce principe de souveraineté que les trois pays ont pu, par le biais d'un communiqué, annoncer leur retrait de la CEDEAO.

En effet, le retrait d'une organisation est une pratique courante dans les relations internationales.

Par exemple, le Maroc s'est retiré de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1984 en réponse à l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) au sein de cette organisation. On rappelle également que la Mauritanie s'est retirée de la CEDEAO en 2000 pour des intérêts géopolitiques. En effet, le gouvernement mauritanien a considéré, à l'époque, que son adhésion à d'autres organisations régionales comme

l'Union du Maghreb arabe (UMA) serait plus bénéfique pour ses intérêts nationaux. Dans un autre cas, le Royaume-Uni a effectué le « Brexit » de l'Union européenne à la suite du référendum du 23 juin 2016. Le processus de négociation et de mise en œuvre du retrait a pris plusieurs années, et le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier 2020.

3

LA SURVIVANCE DU FÉDÉRALISME OUEST-AFRICAIN ?

A priori, pour renforcer la pérennité de l'AES, il semble utile d'aller vers un étage supérieur de l'intégration : la fédération des États de l'AES. Ce qui implique nécessairement la perte de la souveraineté des États unitaires pour l'éclosion de la Fédération et réduit la menace de retrait d'un État membre de l'Alliance puisque le retrait de tout État fédéré nécessiterait dès lors un référendum dans l'État concerné.

La fédération a l'avantage d'unifier les terroirs des trois entités, leurs forces armées et leurs économies. L'unification des territoires priverait les groupes terroristes et sécessionnistes de bases-arrières et fera de la zone des trois frontières un espace géographique continu sans rupture induit par des frontières.

En plus, l'unicité du territoire permet aux forces armées de se déployer aisément sur l'ensemble du territoire sans contrainte juridique liée à la souveraineté de puissances étrangères. Aussi, la fédération a l'avantage d'élargir le pouvoir au véritable souverain, notamment le Peuple.

L'évolution de la confédération vers la fédération de l'AES trouve un sens historique. Autant qu'on s'en souvienne, les territoires du Sahel central ont fait partie des empires qui se sont succédé avant la colonisation française. En effet, la plupart des pays actuels de l'Afrique de l'Ouest, y compris les États de l'AES, partagent une longue histoire commune, allant de l'empire du « Ougadou » qui a existé du III^e au XIII^e siècle, du « Manden » (XIII^e -XVI^e siècle) à l'empire Songhaï (XV^e et le XVI^e siècle). À ce sujet, Cheick Anta Diop montre à suffisance que les populations des territoires d'Afrique noire partagent une histoire et un fond culturel millénaire (C. A. Diop 1959).

De plus, durant la période coloniale, ces territoires ont constitué une réalité politique cohérente sous le terme d'Afrique-Occidentale française (AOF). Cette entité, créée par l'administration coloniale française et placée sous une gouvernance centralisée, regroupait plusieurs territoires, dont la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français (aujourd'hui le Mali), la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Niger,

la Haute-Volta (aujourd'hui le Burkina Faso) et le Dahomey (aujourd'hui le Bénin). En effet, jusqu'à la conférence de Brazzaville en 1944, suivie de la Loi-cadre de 1956, ces territoires formaient le cœur de l'AOF, réunis en une seule entité dirigée par un gouverneur. La Loi-cadre de 1956 a engendré la balkanisation des territoires, exacerbant les tensions ethniques et régionales qui persistent encore aujourd'hui. Cet héritage de l'AOF continue de façonner les relations politiques et sociales dans la région, rappelant l'impact durable de la colonisation.

Après les indépendances, faute de réussir l'unité africaine (Nkrumah, Arrigoni, et Napolitano 1963), ces pays se sont engagés dans une intégration régionale - Organisation de l'unité africaine (OUA) et les communautés économiques régionales (CER)-progressive pour réduire leur vulnérabilité et tirer des bénéfices de cette coopération.

À cet égard, les théories libérales et intégrationnistes mettent en avant les avantages de l'intégration régionale en termes d'élargissement des marchés, d'application de tarif extérieur commun, de promotion de la libre circulation des personnes, de développement d'une politique commerciale commune, de réduction des risques économiques et de promotion de la stabilité socioculturelle et politique (Keohane et Nye 1987; 2003). C'est dans un contexte similaire que Modibo Keita, dans un discours à Madagascar en 1958, invitait l'élite africaine à s'unir pour créer une fédération en Afrique de l'Ouest pour éviter des « États bal poussière » (-Tékété 2018) afin de relever le défi du développement.

Ce défi reste encore entier, les anciennes colonies françaises d'Afrique de l'Ouest peinent à assurer leur propre sécurité, leur développement économique et à imposer leur respect sur la scène internationale (Kabala 2023).

De toute évidence, la construction d'une fédération des États de l'AES rencontrerait des réticences et résistances de certains acteurs politiques et des entrepreneurs de la violence armée.

4

RÉSISTANCES ET RÉTICENCES À LA FÉDÉRATION

Force est de reconnaître que forger une fédération en Afrique de l'Ouest est une mission complexe, voire quasi impossible, pour diverses raisons: internes, externes et surtout la faible appropriation du processus d'unification par les acteurs socio-politiques.

4.1 CRISE DE LEADERSHIP

Toutes les tentatives de fédération en Afrique de l'Ouest francophone (la fédération du Mali et la Sénégalambie) ont échoué, en partie, en raison des ambitions personnelles ou de la lutte de leadership qui restent prégnantes: « être le premier à Ouagadougou, Bamako, Dakar ou Abidjan » (Marc 1993).

En effet, la fédération du Mali, formée en 1959 par l'union du Sénégal et du Soudan français (devenu le Mali), a rapidement rencontré des conflits internes dus à des divergences politiques entre les différents leaders. Ces acteurs politiques ont plutôt exploité politiquement les différences (linguistiques, les disparités économiques entre les régions, etc.) pour diviser plutôt que pour unir les populations.

De même, les différends politiques et surtout personnels entre les dirigeants des deux pays ont également contribué, largement, à l'échec de la Confédération de Sénégalambie (1982 -1989). Les tensions entre le président sénégalais Abdou Diouf et le président gambien Dawda Jawara ont souvent paralysé les efforts de collaboration et de prise de décision au sein de la confédération (Sénégalambie).

Les pressions externes, y compris les intérêts géopolitiques des anciennes puissances coloniales et les dynamiques de la guerre froide, ont souvent exacerbé les tensions internes et sapé les efforts de construction de l'union. Ainsi, les influences internationales ont parfois favorisé les divisions politiques et des rivalités.

De plus, divers groupes d'acteurs organisés, notamment les sécessionnistes et les terroristes, luttent pour empêcher la pérennisation de l'AES, indépendamment de sa forme (confédération ou fédération). Les sécessionnistes au Mali représentent une coalition d'individus et de mouvements politiques qui préconisent la séparation complète de l'Azawad du reste du pays. Pour eux, tout accord (confédération ou fédération) qui renforce l'autonomie de l'État central est considéré comme une menace existentielle.

En parallèle, les groupes terroristes exploitent le chaos et l'incertitude pour promouvoir leur propre agenda de violence et de déstabilisation, donc ils ne souhaitent pas voir en face une entité bien organisée et puissante. Pour eux, tout progrès vers la pérennisation de l'Alliance représente une menace directe, car cela pourrait signifier un renforcement des institutions gouvernementales et de sécurité capable de les neutraliser. Leur opposition se manifeste souvent par des actes de terrorisme, visant à semer la peur parmi la population locale et à défier l'autorité étatique.

4.2 FAIBLE APPROPRIATION DES PARTIS POLITIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES TERRITOIRES

On observe que la construction de l'AES est fondamentalement conduite par les gouvernements de transition des trois pays. Si cette démarche a l'avantage de permettre aux autorités d'aller plus vite à la réalisation des objectifs assignés, elle ne facilite pas l'appropriation du processus d'intégration par les acteurs politiques tels les partis politiques, les acteurs économiques, culturels et la société civile en générale.

La participation de ces acteurs permet d'enrichir en idées le projet d'intégration, mais aussi de faire entendre les mécontentements et revendications des minorités voire des opposants. En plus, l'implication de ces acteurs dans la construction de l'intégration permet de structurer les conflits po-

litiques. Ce schéma facilite le dénouement des réticences à l'unité recherchée et en fait moins de l'AES «la chose des militaires au pouvoir» ou encore « le paratonnerre des déviants de la CE-DEAO».

On relève aussi que l'engagement des citoyen(ne)s est essentiel pour la stabilité et la durabilité de l'unité des États de l'AES. À cet effet, il faudrait encourager la participation des citoyen(ne)s dans la prise de décision en organisant des consultations publiques, des fora ou des débats ouverts. Aussi, l'implication des citoyen(ne)s dans les processus décisionnels renforcerait leur sentiment d'appartenance et leur engagement envers l'Alliance.

Il est admis que la participation et la transparence renforcent la confiance des citoyen(ne)s dans les institutions. À ce propos, Mandela et Gandhi s'accordent pour dire : « Tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi ».

4.3 BESOIN D'UNE DÉMOCRATIE RENOUVELÉE

A priori, on peut penser que l'objectif principal des nouvelles transitions au Sahel central n'est pas la consolidation de la démocratie, mais plutôt la revendication ou la conquête d'une souveraineté complète face aux puissances occidentales et aux institutions internationales de démocratisation (CEDEAO, Banque mondiale, FMI, etc.).

Surtout que la période de transition ne semble pas avoir permis l'élargissement des sphères de décisions aux femmes et aux jeunes (le nombre de femmes et de jeunes dans les gouvernements de transition et les organes législatifs reste faible). Aussi, les restrictions des libertés politiques pour des raisons d'ordre public (suspension des partis politiques ou de leurs activités, dissolution d'association, interdiction de manifestations, etc.) sont parfois considérées comme un recul démocratique par certains analystes politiques (Dembele et al. 2024; Idrissa 2024).

Sur ce point, il semble fondamental pour saisir l'essence de la réalité au Sahel central d'ancrer l'analyse essentiellement dans le contexte politique et sécuritaire actuel afin d'identifier le sens de l'action politique. Ainsi, une fois qu'on se détourne de la recherche des causes classiques de la fragilisation de la démocratie (Reilly 2001; Bayart 2009; Bronner 2013), on se rend compte que la finalité de l'action des pouvoirs de transition est de rebâtir la démocratie à partir des échecs de l'institutionnalisation des trente dernières années (N'Diaye 2013).

Ni au Mali, ni au Burkina et encore moins au Niger, les acteurs politiques n'envisagent sérieusement l'instauration d'une tyrannie ou d'un régime militaire au sens de Timothy Snyder (Snyder 2017).

À titre d'exemple, une majorité écrasante des Maliens exprime son rejet du régime de parti unique (67%) et de la dictature (68 %) (Afrobaromètre, 2024). Il semble qu'il s'agit pour les gouvernements de transition de redémarrer la démocratisation comme un programme qui s'est planté. Rappelons que les coups d'État ont été applaudis par des franges de la population, elles continuent de soutenir massivement les militaires au pouvoir.

En effet, des sondages menés par Afrobaromètre révèlent un soutien manifeste des populations aux militaires au pouvoir, avec des taux de 82 % au Mali, 68 % en Guinée, 66 % au Burkina Faso, 67% au Niger et 66 % au Gabon (Afrobaromètre 2024). Il serait un non-sens de prétendre que ces populations souffrent simplement du syndrome de Stockholm.

À bien des égards, il semble que deux luttes se déroulent parallèlement dans les trois pays de l'AES, notamment la lutte engagée par les gouvernements contre toute domination extérieure - la revendication d'une souveraineté entière - et les revendications populaires de sécurité, de transparence dans la gouvernance publique, de justice sociale, distribution de la justice, de plus de participation citoyenne, etc.

Ces revendications de la population appellent à plus de démocratie. Précisément au Mali : «La moitié (51%) des citoyens sont optimistes pour un Mali plus démocratique dans cinq ans» (Traoré 2024) . Elles rejoignent Habermas sur la crise de la démocratie en appelant à une réévaluation des processus et institutions de démocratisation ainsi que la nécessité de restaurer la confiance dans les institutions, de promouvoir le dialogue ouvert et de garantir que la démocratie réponde véritablement aux aspirations des citoyens (Habermas 2012).

À cet effet, une des réponses attendues des transitions politiques au Sahel central est la création des conditions nécessaires pour une démocratie stable (Lipset 1959). Il s'agit d'abord du contrôle effectif de l'État sur la totalité du territoire national, car les libertés politiques sont difficiles à exercer dans des territoires contrôlés par des groupes armés sécessionnistes ou terroristes (la prise en otage du chef de fil de l'opposition politique, Soumaila Cissé, lors des campagnes des élections législatives de 2020 en est une parfaite illustration).

Partant du postulat que les transitions politiques sont des périodes de bilan et d'un nouveau départ de démocratisation, on peut en déduire le besoin des transitions politiques de se donner le temps des réformes (politiques et intentionnelles) nécessaires à la stabilité d'une société démocratique. À titre d'exemple, au Mali, les différends foras tenus de 2020 à 2024 – Concertations nationales, Assises nationales de la refondation (ANR), les États généraux de l'Éducation (EGE), les États géné-

raux de la jeunesse, le Pacte de Stabilité sociale et de Croissance et enfin le Dialogue inter-Maliens (DIM)- illustrent la détermination des acteurs politiques à construire des consensus forts pour une gouvernance participative. Les travaux du Comité indépendant de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Assises nationales de la refondation (CINSERE-ANR) s'inscrivent dans cette dynamique.

5

RECOMPOSITION DE LA GÉOPOLITIQUE OUEST-AFRICAINE

La géopolitique ouest-africaine est en pleine mutation, car influencée par des dynamiques internes comme le retrait des États de l'AES de la CEDEAO et la création de la confédération de ces États. Cette recomposition est caractérisée essentiellement par les mutations de politiques extérieures survenues dans les États de l'AES, le changement de paradigme dans la lutte contre le terrorisme, la remise en cause du modèle d'intégration économique ainsi que l'influence croissante des puissances émergentes (Russie, Chine, Turquie, etc.).

Dans ce point, nous examinerons le retrait de la CEDEAO des trois États de l'AES en analysant ses implications sur la stabilité et le développement de la région.

5.1 ENJEUX SÉCURITAIRES

La sécurité est un défi majeur en Afrique de l'Ouest en raison de la montée du terrorisme et de la criminalité transnationale. Le Sahel est devenu un foyer de violence, avec une augmentation de 500% des attaques terroristes entre 2016 et 2021 (UNCHR 2021). Par exemple, malgré les opérations militaires, la violence a continué d'augmenter dans des pays comme le Burkina Faso, où 1,5 million de personnes étaient déplacées à la fin de 2021 (OCHA 2021). Récemment, le Tableau de bord mensuel sur la crise du Liptako-Gourma indique : «En février 2024, 3 025 322 individus sont déplacés, y compris 2 636 880 personnes déplacées internes (87% de la population affectée) et 388 442 réfugiés (13% de la population affectée). Soixante-neuf pour cent des individus (2 100 469 personnes) se situaient au Burkina Faso, 14 pour cent résidaient au Mali (419 534 personnes), 10 pour cent au Niger (287 223 personnes) et 4 pour cent en Mauritanie (114 653 personnes). Le récent déversement de cette crise vers les pays côtiers, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, fait preuve d'un nombre croissant de réfugiés arrivant du Sahel central vers ces pays et, à l'interne, des populations déplacées. En février sont recensés 103 443 individus affectés dans ces

quatre pays réunis (9 899 au Bénin, 40 093 en Côte d'Ivoire, 7 142 au Ghana et 46 309 au Togo) dont un total de 30 372 déplacés internes» (OIM 2024).

Les efforts conjoints des pays de la région visant à lutter contre cette menace comme la Mission de la CEDEAO au Mali (MICEMA) et le G5 Sahel ont eu des résultats mitigés. Les groupes djihadistes exploitent les faiblesses étatiques et l'absence des services sociaux de base.

Plusieurs facteurs expliquent le faible succès des efforts collectifs pour la sécurisation de l'espace ouest-africain. On retient, d'abord, le manque de financements suffisants pour mener à bien les opérations militaires conjointes, car les contributions des pays membres et des partenaires internationaux n'ont pas été à la hauteur des besoins des populations. Ensuite, l'instabilité politique (4/5 des pays du G5 Sahel ont connu des coups d'État) n'a pas permis d'aller au bout de cette initiative. Enfin, les divergences d'intérêts et des rivalités entre les États expliquent aussi le retrait des pays de l'AES du G5 Sahel et de la CEDEAO.

Cependant, la question de la sécurisation de l'espace ouest-africain reste entière : comment lutter efficacement contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest ?

Les réponses données à cette question par les chercheurs et experts en sécurité mettent en avant le renforcement des institutions de coopération. Cela suppose soit de réformer profondément les dispositifs de sécurité ou soit de construire un nouvel outil collectif de sécurité opérationnel sur l'ensemble de la sous-région. C'est bien cette dernière option que semblent avoir choisie les États de l'AES en créant une confédération.

À la somme des débats théoriques sur l'intégration ouest-africaine, l'approche fonctionnaliste est la plus mobilisée pour mettre en évidence la complexité des sociétés africaines, mais aussi les besoins de sécurité et de développement qui justifient la création de toutes institutions dans la zone depuis les indépendances (de la CEDEAO à

l'AES passant par le G5 Sahel). En effet, la fragilité des États de la zone combinée à la diversité et à la fragmentation des groupes armés y compris des organisations djihadistes nécessite des synergies d'actions pour relever les défis à la sécurité. L'observation de cette réalité d'ensemble amène à prioriser une réponse militaire unifiée ainsi que des actions de développement socio-économique.

En plus, la lutte contre la criminalité transnationale et le financement du terrorisme constituent aussi un défi complexe pour les gouvernements, les institutions financières et les sociétés ouest-africaines. Par conséquent, le traitement de ce problème nécessite une approche multidimensionnelle et multi-institutionnelle, en plus d'une coopération réfléchie et loyale des pays de la région.

Ceci qui nous amène à penser que, malgré le retrait des États de l'AES de la CEDEAO, on pourrait penser à une coopération sécuritaire renouvelée pour traiter efficacement les groupes armés et les groupes terroristes. On peut présumer une coordination ou une collaboration entre l'AES, l'initiative d'Accra, la commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) et la force de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO susceptible d'être bientôt opérationnelle.

En théorie, le retrait des États de l'AES de la CEDEAO ne devrait pas empêcher les pays de la sous-région de négocier des accords de partenariat dans des domaines stratégiques tels que la sécurité transfrontalière, les tarifs extérieurs communs, ainsi que la libre circulation des personnes et des capitaux.

Dans cet ordre d'idées, la Mauritanie, qui s'est retirée de la CEDEAO en 2000, a récemment négocié un accord d'association avec cette organisation d'intégration africaine. De même, le Royaume-Uni a négocié un protocole visant à protéger son économie et à préserver l'intégrité du marché unique de l'UE.

5.2. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'intégration économique en Afrique de l'Ouest est pensée comme une opportunité de développement intégré de la sous-région. En pratique, la faiblesse des États de la région et la concurrence avec les grandes puissances sont à la base du fédéralisme en Afrique de l'Ouest.

La coexistence de plusieurs organisations d'intégration économique dans l'espace ouest-africain n'est pas une réalité nouvelle. En effet, la CEDEAO et l'UEMOA coexistent depuis plus de 50 ans. Elles ont fait le choix de construire une forte collabo-

ration plutôt que de se concentrer sur l'exploitation de la rivalité autour de la monnaie unique. Les sanctions collectives des deux organisations contre le Mali et le Niger illustrent cette collaboration malgré leurs contradictions.

Dans cette optique, on peut penser que la confédération établira des relations privilégiées avec les deux autres organisations. L'avènement de cette confédération ne condamne pas la sous-région à se disloquer ; au contraire, il peut constituer un moyen de répondre aux besoins spécifiques de certains groupes d'États. À titre d'exemple, l'UEMOA excelle dans les questions monétaires, la CEDEAO est engagée dans le développement intégré des économies et la démocratisation de l'espace politique, tandis que l'AES constitue un outil de sécurité collective qui s'est construit sur les leçons tirées des échecs du G5 Sahel et de la CEMOC.

À bien des égards, l'existence de plusieurs organisations dans un même espace ayant des compétences similaires ne déclenche pas en soi un conflit ouvert. Comme le dit Alexander Wendt, tout dépend de la volonté des États (Wendt 1992), leurs identités et leurs intérêts qui sont des constructions sociales. En effet, les intérêts sont dynamiques et les identités ne sont pas statiques et ne peuvent pas être assumées de manière exogène.

En s'inscrivant dans une approche constructiviste des relations internationales (contrairement aux théories classiques : réalistes, libérales et marxistes), on se méfierait des prédictions sur la coexistence de la confédération de l'AES, CEDEAO et l'UEMOA. La pratique des relations internationales des États de la zone permettra d'identifier clairement les acteurs concernés et leurs intérêts substantiels, ainsi que le contenu des structures sociales.

5.3. INFLUENCE DES PUISSANCES ÉMERGENTES ET OCCIDENTALES

La recomposition géopolitique est également marquée par l'émergence de nouvelles puissances sur la scène internationale. À ce propos, la CEDEAO «se dit préoccupée par le spectre des guerres par procuration dans la région, résultant de la concurrence géopolitique et géostratégique renouvelée» (CEDEAO 2024).

La Chine, par exemple, a investi plus de 200 milliards de dollars en Afrique depuis 2000, devenant un partenaire commercial clé pour de nombreux pays ouest-africains (African Development Bank. 2022). Parallèlement, la Russie intensifie ses relations militaires et économiques (Kohnert 2022; Kalika 2019) comme en témoigne la récente signature d'accords de coopération militaire avec

plusieurs États de la région comme le Mali et le Burkina Faso (Topona 2023).

En même temps, les puissances occidentales telles que la France et les États-Unis sont dénoncées au Niger, Mali et Burkina Faso. En effet, la transition politique au Niger a demandé le départ du pays des forces de ces deux États. Bien avant, le Mali avait demandé et obtenu le départ de toutes les forces étrangères (Barkhane, Takuba, MINUSMA) de son territoire. Ensuite, les pays de l'AES se sont rapprochés de la Russie, de la Turquie et de la Chine en termes de coopération militaire et économique.

Ces dynamiques affectent à des degrés divers le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, surtout que l'organisation d'intégration principale (CEDEAO) est soutenue dans de nombreux programmes et projets par des bailleurs internationaux, notamment les organismes onusiens, la banque mondiale, le FMI ou l'Union européenne, qui sont, pour l'essentiel, dominés par les puissances occidentales. Rappelons que les adeptes du réalisme et des théories marxistes en Relations internationales considèrent que les institutions internationales sont des instruments de domination.

6

CONCLUSION

On remarque que les pays de l'AES ont des bases solides pour poursuivre l'intégration, surtout que les autorités supérieures ont montré une volonté réelle de coopérer face aux défis communs tels que le terrorisme, la criminalité transnationale et le développement économique.

Cette dynamique fait penser à l'émergence d'une force politique interterritoriale œuvrant à l'unification des États de l'AES à l'instar du Rassemblement démocratique africain (RDA) qui réclamait la création de la fédération du Mali dans les 1946-1959. La résurrection d'une telle initiative pourrait impliquer une recomposition du paysage politique par le regroupement de forces politiques tout en tirant les leçons de l'échec de la fédération de l'AOF.

On relève aussi que l'engagement des citoyen(ne)s est essentiel à la stabilité et à la durabilité de l'AES. À cet effet, il serait utile d'encourager la participation des citoyen(ne)s dans la prise de décision en organisant des consultations publiques, des fora

ou des débats ouverts. En pratique, impliquer les citoyen(ne)s dans les processus décisionnels renforce leur sentiment d'appartenance et leur engagement envers l'Alliance.

On observe aussi la nécessité d'une gouvernance participative, transparente et responsable au sein de l'Alliance, en rendant compte régulièrement de ses actions et en impliquant les citoyen(ne)s dans le processus de reddition de comptes. La transparence renforce la confiance des peuples dans les institutions.

On retient que la création d'une fédération de l'AES aura des implications profondes pour l'avenir géopolitique de la région. La fédération devra déterminer ses politiques et stratégies de coopération avec les États de la sous-région et le reste du monde. Enfin, pour garantir la stabilité durable et le développement inclusif, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent travailler en synergie, renforcer leurs institutions et diversifier leurs partenariats.

RÉFÉRENCES

- African Development Bank. 2022. « Africa's Economic Outlook 2022 .» 2022.
- Afrobaromètre. 2024. « Aperçus africains 2024: la démocratie en danger- le point de vue du peuple ».
- Alou, Mahamane Tidjani. 2008. « Les militaires politiciens ». Armée et politique au Niger, 93-124.
- Amin, Samir. 1967. « Le développement du capitalisme en Afrique noire ». <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1070>.
- APA-Abidjan. 2024. « Relations économiques entre les pays de l'AES et les Etats de la Cedeao ». APANews - Agence de Presse Africaine. 13 avril 2024. <https://fr.apanews.net/burkina-faso/relations-economiques-des-pays-de-laes-avec-les-etats-de-la-cedeao/>.
- Balima, Sampala. 2024. « Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et la construction de la sécurité régionale ». 2024.
- Bayart, Jean-François. 2009. « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne ». Pouvoirs 129 (2): 27-44. <https://doi.org/10.3917/pouv.129.0027>.
- Boulaga, Fabien Eboussi. 2009. Les conférences nationales en Afrique noire: une affaire à suivre. KARTHALA Editions.
- Bronner, Gérald. 2013. La démocratie des crédules. Puf.
- CEDEAO. 2024. « CEDEAO, communiqué final de la soixante-cinquième (65ème) session ordinaire de la conférence des chefs d'état et de gouvernement 7 juillet 2024, Abuja. - Google Search ». 2024.
- Choguel Kokala MAIGA, réal. 2024. PM Choguel parle du débat entre l'AES et la CEDEAO, ce jeudi 18 juillet 2024. Bamako.
- Dembele, Khalid, Issa Ballo, Bakary Kone, Etienne Fakaba Sissoko, et Alexis Dembele. 2024. « RESEAUX SOCIAUX AU MALI : Entre mobilisation politique et mécanismes de censure ». Revue Internationale des Sciences de Gestion 7 (1).
- Diop, Abdoulaye, réal. 2024. Entretien Avec Abdoulaye DIOP | #ORTM -#INFO : #AES | Nous Vous Proposons Un Extrait de l'interview M. Abdoulaye DIOP, Ministre Des Affaires Étrangères et de La Coopération... | By ORTMFacebook. Bamako.
- Diop, Cheikh Anta. 1959. « L'unité culturelle africaine on JSTOR ». 1959.
- Habermas, Jürgen. 2012. The Crisis of the European Union: A Response. Polity.
- Hilgers, Mathieu, et Augustin Loada. 2013. « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire: croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso ». Politique africaine, n° 3, 187-208.
- Idrissa, Rahmane. 2024. « Enroulez cette carte du Sahel ». Substack newsletter. La Gazette Perpendiculaire (blog). 24 juillet 2024.
- Kabala, réal. 2023. Très bonne nouvelle : Discours en Bambara de son Excellence Président Assimi Goita 05 Janvier 2023. Bamako.
- Kalika, Arnaud. 2019. « Le "grand retour" de la Russie en Afrique ? »

- Keïta, Amadou. 2013. « Démocratie minimale, démocratie incantatoire: Le « modèle » malien entre l'ici et l'horizon ». Konaté, D. et al (2013). *Le Mali entre doutes et espoirs. Réflexions sur la Nation à l'épreuve de la crise du Nord*. Bamako: Editions Tombouctou.
- Keohane, Robert O., et Joseph S. Nye. 1987. « Power and interdependence revisited ». *International organization* 41 (4): 725-53.
- . 2003. « Governance in a globalizing world ». In *Power and governance in a partially globalized world*, 193-218. Routledge.
- Ki Zerbo, Joseph. 1956. « L'économie de traite en Afrique Noire ou le pillage organisé (XV e-XX e siècle) ». *Présence africaine*, n° 4, 7-31.
- Kohnert, Dirk. 2022. « L'impact de La Présence Russe En Afrique (The Impact of Russian Presence in Africa) ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4067737>.
- Lipset, Seymour Martin. 1959. « Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy ». *American Political Science Review* 53 (1): 69-105. <https://doi.org/10.2307/1951731>.
- Marc, Domba Jean Marc PALM Domba Jean. 1993. « La problématique de l'intégration africaine: la haute-volta et le "federalisme" de 1956 a 1958 ». *Lettres, Sciences sociales et humaines* 21 (1).
- N'Diaye, Issa. 2013. « Mali: silence, on démocratise! » *Recherches Internationales* 97 (1): 89-110.
- Nkrumah, Kwame, Roberta Arrigoni, et Giorgio Napolitano. 1963. *Africa must unite*. Heinemann London.
- OCHA. 2021. « Burkina Faso : Humanitarian Needs Overview - Humanitarian Data Exchange ». 2021.
- OIM. 2024. « OIM, situation au sahel central, Liptako Gourma et pays côtiers, Tableau de bord mensuel ». 2024.
- Reilly, Ben. 2001. *Democracy in Divided Societies: Electoral Engineering for Conflict Management*. Cambridge University Press.
- Snyder, Timothy. 2017. *De la tyrannie: vingt leçons du XXe siècle*. Gallimard.
- Sogodogo, Abdoul. 2023. « Non à la démocratie pour un oui à quoi? » *L'Essor*, n° 2006 (octobre), 5.
- Tékété, Daouda. 2018. *Modibo Keita: portrait inédit du président*. Cauris-livres.
- Topona, Eric. 2023. « Une nouvelle configuration au Sahel – DW – 18/08/2023 ». *dw.com*. 2023. <https://www.dw.com/fr/sahel-niger-mali-burkina-faso-wagner-tchad-russie/audio-66551626>.
- Traoré, Ousmane. 2024. « Le soutien à la démocratie au Mali faiblit-il en faveur des alternatives autocratiques? » *Afrobarometer*.
- UNCHR. 2021. « Sahel Situation ». *Global Focus*. 2021.
- Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics ». *International organization* 46 (2): 391-425.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AES	Alliance des États du Sahel
ANR	Assises nationales de la refondation
AOF	Afrique-Occidentale française
CBLT	Commission du bassin du Lac Tchad
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEMOC	Comité d’État-major opérationnel conjoint
CER	Communautés économiques régionales
DIM	Dialogue inter-Maliens
EGE	États généraux de l’Éducation
OUA	Organisation de l’Unité africaine
RASD	République arabe sahraouie démocratique
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Abdoul SOGODOGO Après avoir obtenu un diplôme de maîtrise en Diplomatie de l'École nationale d'Administration du Maroc (ENA - Rabat) et un master en Relations internationales à l'Université Mohamed Ier d'Oujda (Maroc), Abdoul SOGODOGO a soutenu sa thèse de doctorat en Relations internationales à la « Central China Normal University (CCNU) » à Wuhan en 2017. Il est actuellement Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Administratives et Politiques (FSAP) de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB).

Ses travaux portent essentiellement sur la gestion des conflits et les politiques publiques de développement. Il est auteur de plusieurs travaux scientifiques.

À PROPOS DE L'ÉTUDE

Le Mali en particulier et la zone CEDEAO en général font face depuis plusieurs décennies à des crises ou conflits aux causes interdépendantes. Cependant, ces causes pourraient être amplifiées ou atténuées par la récente décision de trois pays membres de la CEDEAO de s'en retirer « avec effet immédiat » après avoir au préalable mis sur pied l'Alliance des Etats du Sahel (AES) sur les limites territoriales de l'Agence du Liptako-Gourma avec la défense collective et l'assistance mutuelle comme objectif principal.

Cependant, il est aisé de constater que le débat sur la création de l'AES et ses implications a plus été mené hors des frontières nationales des pays respectifs où le processus semble plus conduit de manière verticale. Cette approche est, à certains égards, la résultante des différents reproches faits à la CEDEAO dans ses ambitions d'être une organisation des peuples.

Le présent papier se propose de contribuer à ramener la réflexion sur l'appropriation du processus au niveau national sous l'angle de la valeur ajoutée de la participation et de l'implication des acteurs sociopolitiques.

IMPRESSION

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, Faso Kanu

BP. 428 Bamako - Mali

Tél. +223 44 90 60 30 - 44 90 60 29

E-Mail : info@fes-mali.org

Site web: www.mali.fes.de

Les Policy Papers de la Friedrich Ebert Stiftung Mali servent le débat politique au Mali. Ils doivent donner des impulsions socialdémocrates à la discussion. Les idées et thèses développées dans le présent papier sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

ISBN : 978-99952-75-41-9

© 2024



ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL

Défis et perspectives



La création de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES) intervient dans un contexte de crises multiples, notamment les tensions géopolitiques croissantes et de défis sécuritaires sans précédent (la montée du terrorisme et de la criminalité transnationale). Par ailleurs, l'incapacité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à relever ces défis de sécurité et de développement régional a conduit les pays les plus touchés par la crise à décider de se prendre en charge en marge de l'organisation sous-régionale.



En effet, la mobilisation de la CEDEAO et de la communauté internationale n'a pas permis de rétablir pleinement la stabilité dans les pays du Liptako-Gourma, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Cette mobilisation, caractérisée par l'intervention d'une multitude d'acteurs aux intérêts divergents, a relégué la CEDEAO au second plan. La création du G5 Sahel en constitue l'illustration parfaite. On observe que l'AES nourrit des espoirs du fédéralisme ouest-africain, en plus de réponses potentielles appropriées à la crise sécuritaire et politique en cours. En outre, les militaires au pouvoir



jouissent d'un grand soutien populaire comme en témoignent les récentes enquêtes d'Afrobaromètre. Ce soutien populaire occulte à bien des égards la faible participation des populations au processus de construction de l'AES. L'architecture de la Confédération ne confère pas de pouvoir décisionnel significatif, à mon sens, au citoyen de l'AES. Le processus de l'intégration est mené «par le haut», au sens de Max Weber- c'est-à-dire- le processus d'intégration est initié et dirigé par des instances supérieures des États membres.

Pour d'amples informations, consultez le site :
<https://mali.fes.de/>